



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**Arrêté préfectoral relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SAS SAINT FERRIOL ENERGIES pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Ferriol.**

VU le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> et le titre 1<sup>er</sup> du livre V ;

VU la demande déposée le 20 mars 2014 et complétée le 27 juillet 2015 puis le 17 novembre 2015 par la SAS SAINT FERRIOL ENERGIE, siège social 50 ter rue de Malte – 75011 PARIS, représentée par son président, Monsieur Can NALBANTOGLU, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint-Ferriol, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

VU le tableau annexé à l'article R511-9 du Code de l'environnement, constituant la nomenclature des installations classées rubrique 2980-1 (activité soumise à autorisation) ;

VU les pièces du dossier et notamment l'avis de l'autorité environnementale du 13 janvier 2016 et de l'étude d'impact transmises en vue d'être soumises à l'enquête publique préalable précitée ;

VU le rapport de recevabilité de l'inspecteur des installations classées en poste à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon du 19 novembre 2015 ;

52 rue Jean Bringer – CS 20 001 – 11 836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> – Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>